



Opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie

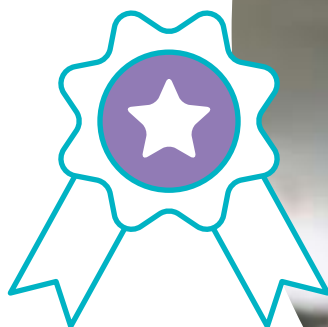
CQP

Certificat de qualification professionnelle

Commission paritaire nationale
de l'emploi et de la formation
professionnelle de l'industrie et
commerces en gros des viandes
(IDCC 1534)

agepev 

association pour la gestion
du paritarisme dans
les entreprises des viandes



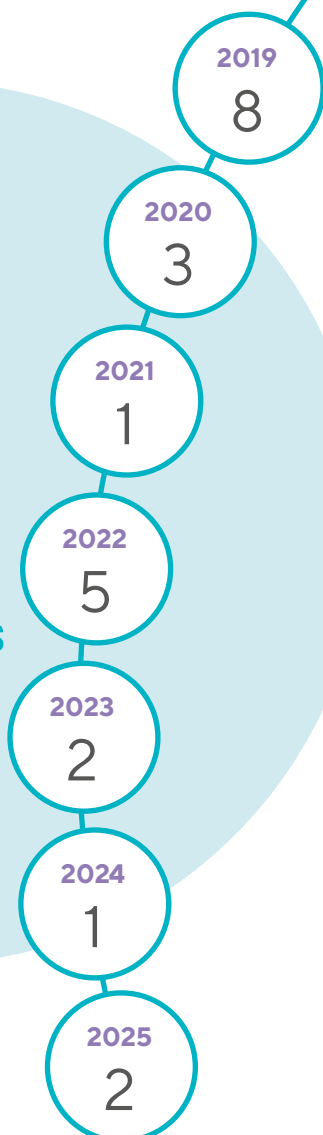
Le CQP Opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie

fait l'objet d'un enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (code RNCP: 41729, niveau 3) depuis le 27 novembre 2025 pour une durée de cinq ans.

Il fait l'objet d'une mobilisation continue par les entreprises et salariés du secteur.

Nombre
par an de
certifiés

CQP
Opérateur
chargé de la
stabulation des
animaux de
boucherie



L'opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie a pour mission d'accueillir, de sécuriser et d'entretenir le déchargement d'une ou plusieurs espèces d'animaux, au sein de la stabulation dans laquelle il travaille. Il assure ainsi, la réception et la répartition des animaux selon leur catégorie, veille à leur bien-être, traite ceux qui sont suspects et approvisionne la chaîne d'abattage, en respectant les consignes de qualité, d'hygiène, de sécurité et de traçabilité.

Le positionnement de l'emploi dans la grille de classification de la branche :

→ Niveau III

Les métiers en lien avec le CQP :

- Opérateur en stabulation des animaux de boucherie
- Opérateur de centre de tri
- Bouvier
- Porcher

Le cadre d'exercice le plus fréquent :

L'opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie, placé sous l'autorité d'un responsable de secteur et, dans certaines configurations d'organisation, d'un responsable/animateur d'équipe, exerce son métier dans des entreprises exerçant une ou plusieurs des activités suivantes : abattage des animaux de boucherie, découpe et désossage, transformation des viandes de boucherie, commerce de gros d'abats d'animaux de boucherie (produits tripiers).

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Le référentiel du CQP Opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie est découpé en **trois blocs de compétences**.

CQP OPÉRATEUR CHARGÉ DE LA STABULATION DES ANIMAUX DE BOUCHERIE

BLOC 1

Préparer les activités de stabulation

- S'équiper des tenues et équipements adaptés aux postes de travail, en les vérifiant et en tenant compte des normes et standards d'hygiène et de sécurité de l'entreprise, afin de prévenir les risques de contamination et d'accidents.
- Organiser son activité, en tenant compte des procédures, des consignes et du planning de travail, afin d'assurer le bon déroulement du programme de production.
- Appliquer les règles de déplacement en repérant et signalant les éventuelles non-conformités, pour garantir la sécurité de toute l'équipe.
- Participer à l'accueil d'un nouvel arrivant, en lui présentant les consignes de travail, les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que l'organisation de l'activité, afin de faciliter son intégration dans le service et au poste.
- Vérifier l'état de sécurité, de propreté et de fonctionnement de son environnement de travail selon les procédures en vigueur et en repérant les éventuelles anomalies, afin de garantir un environnement de travail et donner l'alerte le cas échéant.
- Préparer les outils, matériels ou équipements nécessaires à son activité sur les lieux de rangement afin d'assurer la bonne exécution de son travail selon les procédures en vigueur dans l'entreprise.

BLOC 2

Conduire la stabulation et la gestion des animaux de boucherie

- Réaliser les opérations d'accueil des chauffeurs selon les différents modes opératoires en vigueur dans l'entreprise afin de les orienter vers un emplacement de déchargement et garantir la sécurité des personnes et des animaux.
- Réaliser la réception, l'identification et la répartition des animaux en fonction de leur catégorie pour assurer une répartition conforme et une occupation optimisée de la stabulation.
- Assurer la sécurité, la qualité sanitaire et le bien-être des animaux en respectant les procédures en vigueur, afin de garantir la fluidité des flux animaliers.
- Analyser l'état de l'animal en fonction de la réglementation et des procédures de l'entreprise afin de repérer les éventuelles anomalies et agir en conséquence.
- Réaliser les opérations de parage, de soins et de surveillance des animaux en respectant les règles de sécurité et de bien-être, afin d'assurer leur bon traitement tout au long de la stabulation.
- Assurer la traçabilité de ses opérations, en renseignant les différents supports (papier ou informatique) liés à l'activité et/ou en transmettant les bonnes informations à son supérieur hiérarchique ou à ses homologues, afin de garantir le suivi et/ou la poursuite des opérations de stabulation.

BLOC 3

Assurer le maintien en état et l'amélioration continue de son bloc de travail

- Effectuer le dégrossi de son poste de travail tout au long de la conduite de poste, pour maintenir un état de propreté et d'organisation optimal de son environnement de travail.
- Assurer le rangement et l'approvisionnement de son poste en produits et matériels, en respectant les procédures de stockage, afin d'assurer la continuité et la qualité de l'activité.
- Vérifier le fonctionnement des installations, outils, matériels et équipements, selon les procédures en vigueur, tout au long de l'activité, afin d'alerter l'interlocuteur approprié, en cas de dysfonctionnement.
- Participer aux démarches d'amélioration continue de son environnement de travail (équipements et process de travail), en signalant les dysfonctionnements récurrents afin d'améliorer le bien-être animal, l'activité et/ou les conditions de travail.

Par la voie de
**la formation
en continue :**

LE DÉROULEMENT D'UN PARCOURS CQP

Positionnement du candidat (ou repérage de compétences)

1

Questionnaire proposé
par l'organisme de
formation habilité

Observation au poste
de travail par le tuteur
en entreprise

Inscription auprès de la CPNEFP

2

Formation individualisée

3

Évaluation des compétences

4

Questionnaire proposé
par l'organisme de
formation habilité

Observation au poste
de travail par le tuteur
en entreprise

Entretien final
avec 2 professionnels
évaluateurs

Délibération du jury paritaire de certification (CPNEFP)

5

Par la voie de
**la validation
des acquis de
l'expérience :**

1

**Identification
du CQP
correspondant
au(x) métier(s)
exercé(s)**

2

**Demande
de recevabilité
auprès de
la CPNEFP**
Livret 1

4

**Dépôt
du dossier
de validation**
Livret 2

3

**Accompagnement
VAE (facultatif)**

5

**Évaluation des
compétences**
Entretien final
avec 2 professionnels
évaluateurs

6

**Délibération
du jury paritaire
de certification
(CPNEFP)**





L'évaluation du CQP Opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie

Chaque bloc de compétences est évalué à l'aide de :

- un questionnaire à visée professionnelle, proposé par l'organisme habilité, qui permet d'évaluer les connaissances mobilisées dans l'exercice du métier d'Opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie ;
- un entretien final avec deux professionnels évaluateurs.

Dans le cadre d'un parcours CQP par la voie de la validation des acquis de l'expérience, chaque bloc de compétences est évalué à l'aide de son dossier de validation et d'un entretien avec deux professionnels évaluateurs.

Les modalités d'attribution du CQP Opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie

Pour valider un bloc de compétences, le candidat doit obtenir :

- un score minimum de 50% pour chacune des compétences prises isolément au sein du bloc de compétences ;
- et une moyenne supérieure ou égale à 70% de maîtrise des compétences.

Pour valider le CQP, le candidat doit valider les trois blocs de compétences.

LES PRÉREQUIS

Le CQP s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux salariés des branches de l'industrie et commerces en gros des viandes (ICGV) et des coopératives et SICA bétail et viande.

LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

- Plan de développement des compétences
- Contrat de professionnalisation
- Compte personnel de formation (CPF)
- Période de reconversion professionnelle
- Fonds conventionnel ICGV
- Fonds conventionnel multibranches du secteur alimentaire

La liste est non exhaustive.

LES PRIMES

La prime à l'obtention du CQP :

L'avenant n°100 relatif à la revalorisation des salaires minima au 1^{er} février 2026 et de la prime d'obtention d'un CQP prévoit qu'un salarié de la branche ICGV ayant obtenu un CQP, créé et délivré par la CPNEFP de l'industrie et commerces en gros des viandes, percevra une prime minimale de 800 €

La prime d'encadrement pédagogique :

L'article 4.3 de l'accord relatif aux parcours professionnels individualisés du 2 décembre 2020 prévoit l'attribution d'une prime aux salariés (hors formateurs professionnels) ayant effectué une ou plusieurs actions tutorales.

Action de tutorat ou d'encadrement pédagogique	Prime forfaitaire brute par alternant/stagiaire suivi
Alternance 6 mois	70 euros
Alternance 1 an	100 euros
Alternance 2 ans ou plus	150 euros
Tutorat de CQP	50 euros

CONTACTS UTILES

CULTURE VIANDE

courrier@cultureviande.fr
01 53 02 40 04

APV

contact@prestataires-des-viandes.org
07 43 27 26 74

FNEAP

m.donars@fneap.fr

Liste des **organismes** habilités à former et évaluer

IFRIA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

(Lyon, 69)

contact@ifria-ara.fr
04 73 14 24 88

IFRIA BOURGOGNE-

FRANCHE-COMTE (Dijon, 21)

contact@ifria-bfc.fr
03 80 39 69 15

IFRIA NOUVELLE-AQUITAINE

(Talence, 33)

contact@ifria-aquitaine.fr
05 56 38 38 08

IFRIA OCCITANIE

(Pérols, 34)

contact@ifria-occitanie.fr
04 99 74 28 00

IFRIA OUEST (Quimper, 29)

contact@ifria-ouest.fr
02 98 64 55 51

IFRIA PROVENCE-ALPES-CÔTE

D'AZUR (Avignon, 84)

contact@ifriapaca.com
04 90 31 55 13



agepev

association pour la gestion
du paritarisme dans
les entreprises des viandes